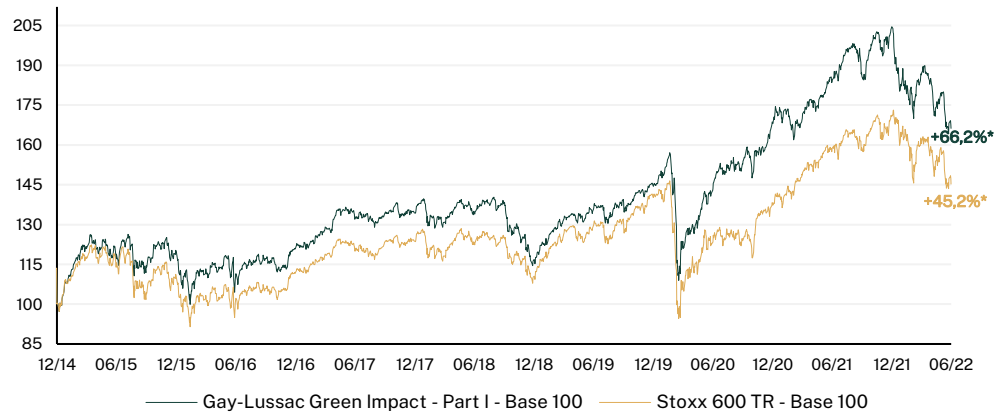


INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0010178665
Code ISIN (Part I)	FR0010182352
Code ISIN (Part R)	FR0014000E19
FCP Eligible au PEA	Oui
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	2,32% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	0,96% de l'actif net
Frais de Gestion Part R	1,40% de l'actif net
Commission de surperformance (High Water Mark)	20% TTC par rapport à l'indice
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative (Part A)	366,98€
Valeur Liquidative (Part I)	186 426,46€
Valeur Liquidative (Part R)	151,02€
Date de création (Part A)	3-juin-05
Date de création (Part I)	11-avr-07
Date de création (Part R)	18-dec-20
Actif Net	73,57 M€

Performances et statistiques au 30 juin 2022



	1M	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Lancement
Part A	-7,6%	-19,3%	20,7%	14,8%	22,0%	-14,3%	9,6%	-0,2%	17,7%	144,7%**
Stoxx 600	-8,2%	-16,5%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	6,8%	50,7%
Stoxx 600 TR	-8,0%	-15,0%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	9,6%	141,5%
Part I	-7,4%	-18,7%	21,8%	16,3%	23,7%	-13,1%	11,1%	1,1%	19,4%	86,4%***
Stoxx 600	-8,2%	-16,5%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	6,8%	6,6%
Stoxx 600 TR	-8,0%	-15,0%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	9,6%	64,1%

*Performances affichées depuis le 31/12/2014

**Performances depuis le lancement de la part A le 3/06/2005

***Performances depuis le lancement de la part I le 11/04/2007

Valeurs à 3 ans (Données Bloomberg)	Gay-Lussac Green Impact
Volatilité	18,70%
Max Drawdown	-30,66%
Beta	0,84
Sharpe Ratio	0,10
Tracking Error	9,32%

RATIOS CLES

Taux d'investissement (lignes directes)	85,65%
Nombre de lignes	28
Performances mensuelles Part A	-7,55%
Performances mensuelles Part I	-7,45%
Performances mensuelles Part R	-7,48%
PER médian 2022	15,88

REPARTITION PAR CAPITALISATION

Nom	% actif net
Plus de 5 Mds €	49,05%
De 1 à 5 Mds €	29,03%
Moins de 1 Mds €	21,92%
Capitalisation moyenne (Mds €)	44,57
Capitalisation médiane (Mds €)	4,28

CINQ PREMIERES POSITIONS DU FONDS

Nom	% actif net
NOVO NORDISK	10,07%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	9,12%
ROBERTET	5,17%
SHURGARD SELF STORAGE	4,83%
AIR LIQUIDE	4,79%

Commentaire macro-économique

Le mois de juin a été marqué par une baisse prononcée des marchés, dans un contexte économique et géopolitique toujours instable : S&P 500 -8,39%, CAC 40 -8,44% STOXX 600 -8,15%.

En Europe, les tensions inflationnistes restent élevées. L'indice des prix à la consommation ressort en effet en hausse de 8,6% sur un an après 8,1% en mai. Hors énergie et produits alimentaires non transformés, le taux d'inflation atteint 4,6% sur un an après 4,4% en mai. Du côté de la production manufacturière, l'indice PMI manufacturier de la zone euro a reculé à 52,1, un plus bas depuis août 2020. Globalement, les entreprises affichent des messages de prudence sur les perspectives des mois à venir. Les prochaines publications pourraient être l'occasion de réviser certaines guidances de résultats. Face à la réduction des importations de gaz russe, les pays européens ont validé les objectifs de remplissage des stocks avant l'hiver et préparent un plan d'économie d'énergie. Dans ce contexte, la banque centrale européenne a confirmé la fin de son programme de quantitative easing à partir de juillet ainsi qu'une hausse du taux de dépôts de 25 points de base (pouvant aller jusqu'à 50 points de base en fonction des derniers chiffres d'inflation) avant une seconde hausse de taux au mois de septembre. L'institution cherche également à éviter le risque de « fragmentation » de la zone euro en limitant les spreads de taux.

Aux Etats-Unis, les dépenses de consommation des ménages ont montré des signes de fléchissement (-0,4% en volume en mai), mais l'indice PMI manufacturier continue de bien résister en s'inscrivant à 52,7 pour un consensus à 52,4. Après une hausse de 75 points de base en juin, Jerome Powell s'est montré ferme sur la nécessité d'empêcher l'inflation de s'éloigner durablement de l'objectif de la FED. S'il reconnaît qu'il existe un risque que le durcissement des conditions financières ralentisse trop fortement l'économie américaine, il juge celle-ci encore en bonne santé et qu'elle dispose encore de marges de manœuvre robustes afin d'éviter une récession brutale ou une hausse significative du taux de chômage selon lui. La Fed va donc poursuivre ses relèvements de taux, mais le rythme de hausse dépendra des chiffres de l'inflation.

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum** ainsi qu'un **filtre d'exclusions sectorielles** ESG pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale financière et extra-financière (critères ESG et indicateurs environnementaux des sociétés).
- Construction, suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses.

OBJECTIFS DE GESTION

- Surperformer l'indice de référence, le Stoxx Europe 600 NR**, sur une période supérieure à 5 ans tout en appliquant une stratégie d'investissement durable.
- Le fonds est majoritairement investi sur les grandes capitalisations des pays de l'Union Européenne.

EQUIPE DE GESTION

Louis de FELS	Daphné PARANT
Hugo VOILLAUME, CFA	Paul EDON
Guillaume BUHOURS	Thibaut MAISSIN
	Arthur BERNASCONI

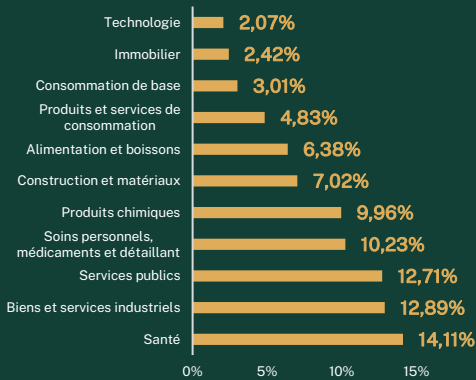
EXPOSITION AU RISQUE



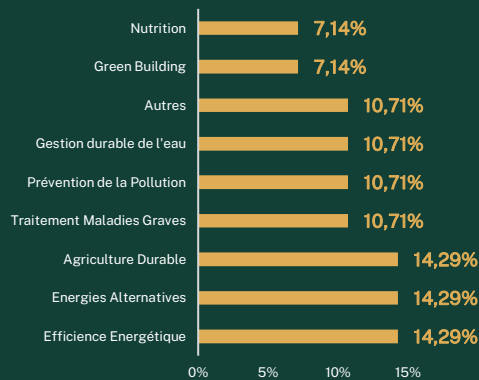
Commentaire de gestion

Au cours du mois de juin, plusieurs ajustements ont été effectués au sein du fonds Gay-Lussac Green Impact. Du côté des achats, nous avons initié une ligne en **Mayr-Melnhof Karton** et nous nous sommes renforcés dans la valeur **7C Solarparken**. Leader européen de la production de carton, la société **Mayr-Melnhof Karton** encourage le développement de packaging plus durables, innovants et recyclables, fabriqués à partir de matières premières recyclables. La société conçoit du carton à partir de papier recyclé ainsi que des solutions d'emballages permettant d'éviter les déchets plastiques pour de nombreuses industries telles que l'alimentation ou encore la consommation discrétionnaire. La société allemande **7C Solarparken**, spécialisée dans l'exploitation de panneaux solaires, continue de bénéficier de prix records sur l'électricité en Allemagne et en Europe grâce aux tensions sur l'offre de gaz européen. Nous jugeons d'ailleurs que les scénarios de prix retenus par la société pour calculer sa guidance sont trop prudents et offrent donc une opportunité sur le titre. Concernant les ventes, nous avons cédé quelques positions exposées à l'immobilier, à savoir **TAG Immobilien** et **Warehouses de Pauw**. En effet, la foncière allemande **TAG Immobilien** qui pâtissait déjà de la remontée des taux depuis ce début d'année, malgré une large décote sur son actif net réévalué (ANR), a souffert des pressions liées au refinancement de l'acquisition du promoteur polonais **Robyq** et donc des risques d'augmentation de capital. Concernant **Warehouses de Pauw**, nous sommes sortis face aux risques importants de remontée des taux de capitalisation sur le deuxième semestre 2022 et les pressions potentielles sur l'ANR qui vont en découler sans oublier que le titre traite encore avec une forte prime. Nous avons également vendu nos titres **Orsted**, en raison de la forte pression inflationniste ainsi que de la compétition avec les majors de l'éolien offshore, tirant les TRI à la baisse. Nous privilégions d'autant plus les acteurs positionnés sur le segment onshore tels que par exemple la petite capitalisation italienne **ERG**.

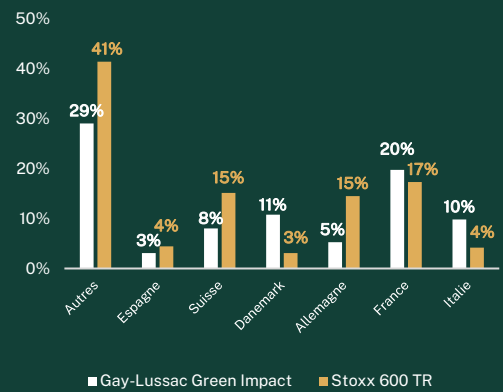
REPARTITION PAR SECTEUR



THEMES D'INVESTISSEMENT DURABLE



REPARTITION GEOGRAPHIQUE



Notations extra-financières (ESG)

ANALYSE EXTRA-FINANCIERE DU PORTEFEUILLE*

	Gay-Lussac Green Impact (sur 10)	Indice de référence (sur 10)
Note Environnementale	5,91	6,49
Note Sociale	6,07	5,69
Note de Gouvernance	6,85	6,52
Note ESG**	7,71	7,42

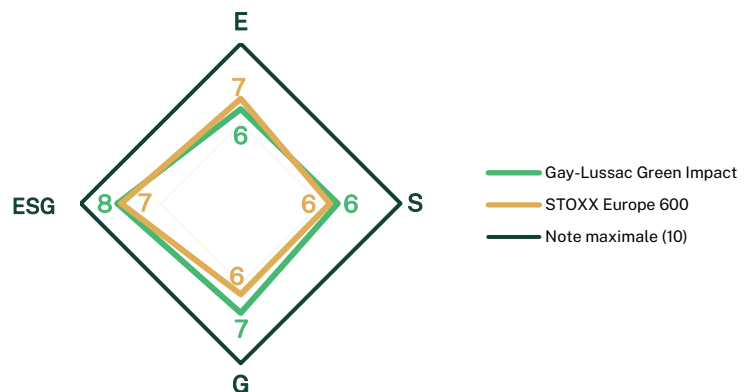
*Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs (actions et obligations corporate). Les notes sont pondérées en fonction des pourcentages d'allocation dans les titres vifs.

**La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.

Taux de couverture du FCP: 100% (57,1% MSCI + 42,9% analyse interne)
Taux de couverture de l'indice de référence: 93% (84% MSCI + 9% analyse interne)

L'indice de référence choisi est un indice de marché large qui ne garantit pas les caractéristiques sociales et gouvernementales promues par le fonds.

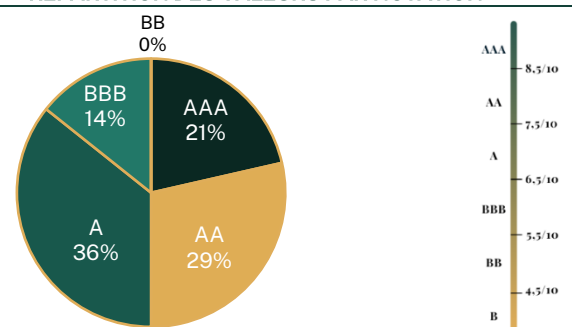
COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FONDS

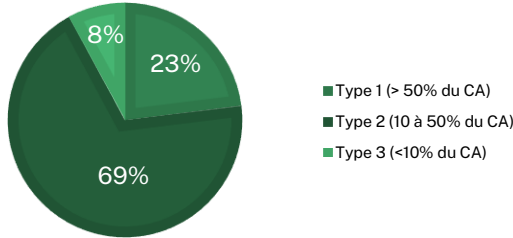
Valeurs	Pays	Note ESG/10	Notation	% actif net
KONINKLIJKE DSM	Pays-Bas	9,6	AAA	4,47%
UPM-KYMMENE	Finlande	9,4	AAA	1,97%
VERBUND	Autriche	9,3	AAA	0,51%
NOVO NORDISK	Danemark	9,2	AAA	10,07%
THERMADOR GROUPE	France	9,2	AAA	2,90%

REPARTITION DES VALEURS PAR NOTATION



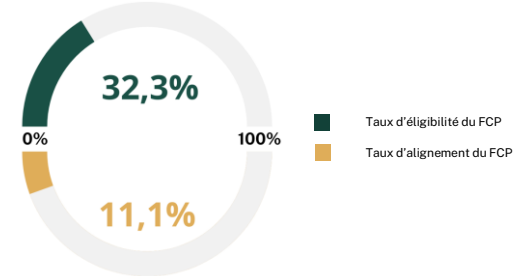
Indicateurs d'investissement durable

INTENSITE VERTE (répartition par type d'émetteur)



- Les émetteurs de **Type 1** ont plus de 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
 - Les émetteurs de **Type 2** ont entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
 - Les émetteurs de **Type 3** ont moins de 10% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables.
- Taux de couverture : 100%. Source : MSCI.

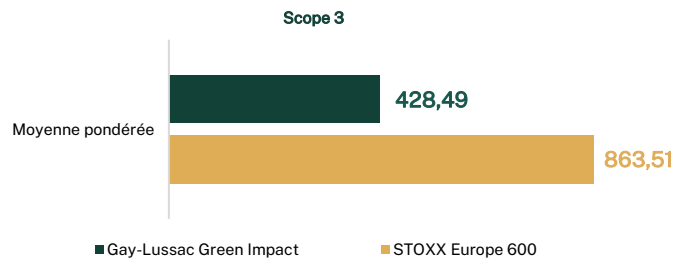
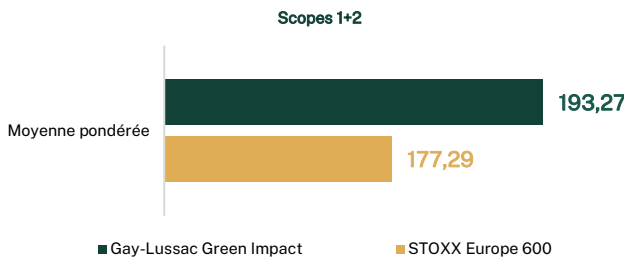
ALIGNEMENT ET ELIGIBILITE A LA TAXONOMIE EUROPEENNE



Taux de couverture du fonds : 71%. Source : MSCI.

Indicateurs d'impact environnemental

INTENSITE CARBONE



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise. Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du fonds : 92,9% ; taux de couverture de l'indice : 99,2%.

Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du fonds : 71,5% ; taux de couverture de l'indice : 98,0%.

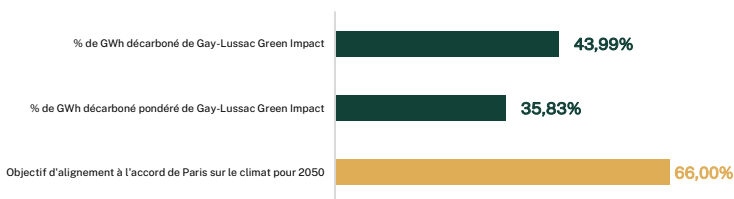
***Intensité carbone** : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.

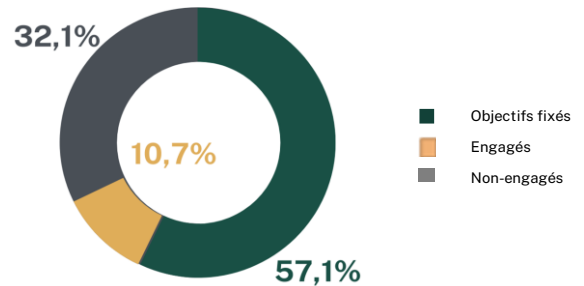
Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 02/03/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT (Scénario -2°C)

Pourcentage de GWh décarbonés du fonds



Taux d'engagement des sociétés en portefeuille



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs.

Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagés à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative

Le pourcentage de GWh décarboné correspond à la part d'énergies renouvelables, vertes ou alternatives issues du mix énergétique des positions en portefeuille. Afin de s'aligner avec le scénario 2°C de l'accord de Paris sur le Climat, les entreprises doivent atteindre un taux de GWh décarboné d'au moins 66%.
Source: Irena International Renewable Energy Agency - Global Energy Transformation: Roadmap to 2050.
Taux de couverture du fonds : 71%.